

Prospection commerciale

La transmission de données à des partenaires

Les données transmises vont-elles être réutilisées à des fins de **prospection commerciale par voie électronique** (courrier électronique, SMS, etc.) ?

Oui

Non

Je **recueille préalablement le consentement** pour transmettre les données.

La prospection sera faite par courrier postal ou par téléphone (hors automate d'appel).

Le consentement préalable n'est pas nécessaire à la transmission.

Les personnes **doivent être informées** et mises en mesure de **s'opposer de manière simple et gratuite**.

Est-il prévu contractuellement que je recueille également le consentement pour les **opérations de prospection de mes partenaires** ?

Oui

Non

J'informe préalablement les personnes d'éléments sur mes partenaires.

La CNIL recommande de préciser :

- Le nombre approximatif de partenaires.
- Leur secteur d'activité.

Ces informations **pourront être réutilisées par le partenaire** pour recueillir le consentement des personnes.

Pour recueillir un consentement **éclairé**, j'informe les personnes de :

- **L'identité de chacun de mes partenaires** pour le compte desquels le consentement est collecté (via une liste accessible sur le support de collecte).
- **L'objectif** pour lequel les données seront utilisées par les partenaires.

Mes partenaires **doivent contacter les personnes concernées** pour recueillir leur consentement avant de pouvoir les démarcher.

Mes partenaires **peuvent directement démarcher** les personnes concernées.